### Procès-verbal d’évaluation et d’attribution pour l’acquisition de fournitures

**Intitulé** (Caisse Nationale d’Assurance Maladie)

|  |
| --- |
| Procès-verbal d’évaluation et d’attribution pour la Conception et le Déploiement d’une Solution d’Aide à la Décision et de Lutte contre la Fraude au profit de la CNAM |

**Objet :**

Conception et Déploiement d’une Solution d’Aide à la Décision et de Lutte contre la Fraude au profit de la CNAM

**Date : 21/08/2024**

**Procès-verbal d’évaluation et de proposition d’attribution de marché**

L'AN DEUX MILLE VIGNT QUATRE et le mercredi 21 août à 10H00, la commission Ad hoc, s’est réunie dans les locaux de la CNAM pour procéder à l’évaluation des offres reçus dans le cadre de la procédure d’appel à la concurrence relative à la Conception et au Déploiement d’une Solution d’Aide à la Décision et de Lutte contre la Fraude au profit de la Caisse Nationale d’Assurance Maladie (CNAM),

Etaient présents :

Mr. Mohamed Mahmoud EL HACEN, **Président de séance**

**Membres :**

1. Mr. Sidi Mahmoude Zeidane, SG/CNAM ;
2. Dr. Mariem Cheikh Abdallahi, CTM/CNAM ;
3. Mr. Mohameden Kah, DFC/CNAM ;
4. Mr. Lam Abdoulaye, CJ/CNAM ;
5. Mr. Moctar Deddahi, DACE/CNAM ;
6. Mr. Youssef Jiyed, CCEP/CNAM ;
7. Mr. Moulaye Ismail Abdel Haye, DSI/CNAM ;
8. Mr. Ngaidé Alassane, CPMP/MS.

Mr. EL Hassen Mohameden Rabany, Secrétaire de la commission ad hoc.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance et demande aux membres de procéder à l’examen des soumissions reçues suite au dépouillement de la consultation citée plus haut.

Il ressort de cet examen que :

* les entreprises suivantes ont répondu dans les délais imposés :
* HADRATECH
* SMART
* ADIAS SARL
* ESC CONSULTING
* SMPNT
* GTI INTERNATIONAL.
* un procès-verbal d’ouverture des plis a été dressé par la commission Ad hoc. il a été signé par l’ensemble des personnes présentes.

Les prix à l’ouverture sont :

HADRATECH : un Million Huit Cent Soixante-quinze Mille Cinq Cent Vingt-sept virgule quatre MRU (1 875 527,40 UM MRU TTC) ;

SMART : un Million Deux Cent Quarante-quatre Mille Cent MRU (1 244 100 MRU TTC) ;

ADIAS SARL : un Million Cinq Cent Quatre-vingt-huit Mille Trois Cent Quatre-vingt-huit (1 588 388 MRU TTC) ;

ESC CONSULTING : un Million Neuf Cent Vingt Mille MRU (1 920 000 UM MRU TTC) ;

SMPNT : un Million Neuf Cent Dix-huit Mille Huit Cent Soixante-douze MRU (1 918 872 UM MRU TTC) ;

GTI INTERNATIONAL : un Million Huit Cent Quarante-cinq Mille Cinq Cent Soixante MRU (1 845 560 UM MRU TTC).

La commission a, par la suite, procédé à l’examen détaillé des offres.

1. Examen de la conformité des offres

Il consiste en la vérification de la conformité des éléments suivants :

* soumission complétée et signée ;
* délai de validité des offres ;

1. Qualification des soumissionnaires

L’élément justifiant la capacité du soumissionnaire à exécuter la commande est :

* Copies des attestations relatives à l’expérience dans le domaine ;
* le planning de livraison des fournitures tenant lieu de délai contractuel d’exécution.

1. Conformité des fournitures

Elle consiste à vérifier que toutes les fournitures que le soumissionnaire se propose de livrer en exécution de la commande sont conformes aux spécifications du Devis Descriptif Quantitatif Estimatif (DDQE). Il s’agit des éléments suivants :

* Caractéristiques Techniques des fournitures.

A l’issue de l’examen technique des offres, dont le rapport ci-jointe, la commission ad hoc a pris acte du fait que :

* le soumissionnaire SMART a présenté une offre technique avec les non conformités suivantes :
* n’a pas fourni les CVs justifiant la formation et l’expérience minimales requises pour le personnel intervenant dans la mission ;
* n’a pas fourni un chiffrage des frais annuels liés à l’hébergement cloud et aux licences qui s’élève à 30,69% avec un dépassement de 0,69% par rapport au seuil maximal fixé dans les TDRs.

L’offre du soumissionnaire SMART est donc exclue.

* le soumissionnaire ESC CONSULTING a présenté une offre technique avec les non conformités suivantes :
* n’a pas fourni les références justifiant l’expérience du soumissionnaire dans le domaine de développement des applications modernes s’appuyant sur l’Intelligence Artificielle (IA) ;
* n’a pas fourni les références justifiant l’expérience du soumissionnaire dans les domaines de mise en place des projets data utilisant le BI et les technologies adaptées (power BI, SQL, Python) ;
* n’a pas fourni les CVs justifiant la formation et l’expérience minimales requises pour le personnel intervenant dans la mission ;
* n’a pas fourni un chiffrage dans le DQE clarifiant que les frais annuels d’hébergement cloud et des licences ne dépassent pas 30% de l’offre globale ;
* n’a pas fourni un engagement de garantie pour le bon fonctionnement de la solution pendant 12 mois ;
* n’a pas fourni un planning d’exécution pour une durée maximale de 3 mois.

L’offre du soumissionnaire ESC CONSULTING est donc exclue.

* Le soumissionnaire SMPNT a présenté une offre technique avec les non conformités suivantes :
* n’a pas fourni les références justifiant l’expérience du soumissionnaire dans le domaine de développement des applications modernes s’appuyant sur l’Intelligence Artificielle (IA) ;
* n’a pas fourni les références justifiant l’expérience du soumissionnaire dans les domaines de mise en place des projets data utilisant le BI et les technologies adaptées (power BI, SQL, Python) ;
* n’a pas fourni les CVs justifiant la formation et l’expérience minimales requises pour le personnel intervenant dans la mission.
* Le soumissionnaire GTI International a présenté une offre technique avec les non conformités suivantes :
* n’a pas fourni les CVs justifiant la formation et l’expérience minimales requises pour le personnel intervenant dans la mission ;
* n’a pas fourni un chiffrage dans le DQE clarifiant que les frais annuels d’hébergement cloud et des licences ne dépassent pas 30% de l’offre globale ;
* n’a pas fourni un engagement de garantie pour le bon fonctionnement de la solution pendant 12 mois.

L’offre du soumissionnaire GTI International est donc exclue.

* les soumissionnaires HADRATECH et ADIAS SARL ont présenté des offres techniques substantiellement conformes aux spécifications demandées par la CNAM : ils sont donc admis à la vérification et comparaison des offres financières.

Pour l’examen des points 1, 2 et 3, voir tableau n°1 en annexe.

1. Evaluation de l’offre financière :

L’évaluation de l’offre est faite sur la base des critères suivants :

1. vérifier que l’offre est complète, une offre ne présentant pas tous les éléments sera jugée non conforme ;
2. corriger toute erreur de calcul :

* lorsqu’il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi ;
* lorsqu’il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi ; les résultats de cette évaluation financière sont contenus dans le tableau n°2 en annexe.

**Conclusion**

Sur la base de ce qui précède la commission juge que l’offre d’ADIAS SARL est conforme aux exigences du dossier. Son offre d’un montant **d’Un Million Cinq Cent Quatre-vingt-huit Mille Trois Cent Quatre-vingt-huit Ouguiyas MRU (1 588 388 MRU TTC)** est la moins disante et propose ainsi de lui adjuger ce marché avec un délai de livraison de trois (03) mois.

Le classement des offres financière est contenu dans le tableau n°3.

Ce procès-verbal, qui sera approuvé par l’ordonnateur, est un avis d’attribution provisoire et sera affiché au siège de la CNAM*.*

 Un délai de recours de trois (3) jours ouvrables est observé par la Comité.

Après l’épuisement de ce délai, les attributions provisoires précitées deviennent définitives.

Mr. Mohamed Mahmoud EL HACEN, **Président de séance**

**Membres :**

1. Mr. Sidi Mahmoude Zeidane, SG/CNAM ;
2. Dr. Mariem Cheikh Abdallahi, CTM/CNAM ;
3. Mr. Mohameden Kah, DFC/CNAM ;
4. Mr. Lam Abdoulaye, CJ/CNAM ;
5. Mr. Moctar Deddahi, DACE/CNAM ;
6. Mr. Youssef Jiyed, CCEP/CNAM ;
7. Mr. Moulaye Ismail Abdel Haye, DSI/CNAM ;
8. Mr.Ngaidé Alassane, CPMP/MS.
9. Mr. EL Hassen Mohameden Rabany, Secrétaire de la commission ad hoc.

**Tableau n°1 : Examen de la conformité des offres et qualification des soumissionnaires**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Documents à vérifier** | **Soumissionnaires** | | | | | |
| **HADRATECH** | **SMART** | **ADIAS SARL** | **ESC CONSULTING** | **SMPNT** | **GTI International** |
| Soumission complété et signé | F | F | F | F | F | F |
| DDQE complété et signé | F | F | F | F | F | F |
| Délai de validité de l’offre | F | F | F | F | F | F |
| Copies des attestations relatives à l’expérience dans le domaine | F | F | F | NF | F | F |
| le planning de livraison des fournitures tenant lieu de délai contractuel d’exécution | F | F | F | NF | F | F |

Lors de l’évaluation des offres, le tableau sera renseigné avec les abréviations ci-dessous :

* **F**=fourni ;
* **NF**=non fourni ;
* **NC**=non conforme.

**Tableau n°2 : Evaluation financière des offres**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Soumissionnaires** | |
| **HADRATECH** | **ADIAS SARL** |
| Montant de l’offre lu publiquement | 1 875 527,40 MRU TTC | 1 588 388 MRU TTC |
| Erreur de calcul | 0 | 0 |
| Montants corrigés | 1 875 527,40 MRU TTC | 1 588 388 MRU TTC |

**Tableau n°3 : Les offres financières des soumissionnaires ayant satisfaits aux spécifications techniques et proposition d’attribution**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Soumissionnaires** | **Montant de l’offre lu publiquement** | **Montant corrigé de l’offre** | **Rang** | **Attributaire** |
| **HADRATECH** | 1 875 527,40 MRU TTC | 1 875 527,40 MRU TTC | 2 |  |
| **ADIAS SARL** | 1 588 388 MRU TTC | 1 588 388 MRU TTC | 1 | X |